



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Délibération

DAFU/RH-CP

**2021 - 73. RUES LOUISE MICHEL ET JEAN BAPTISTE CLEMENT – DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES SECTION DK N°688P, DK N°698P, DK N°693P
ET DK N°681P**

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 28

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, TERRIEN Joël, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 6

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BARON Thierry à CALLAUD Philippe, CHANTOURY Laurent à TERRIEN Joël, DELCROIX Charles à CAMBON Véronique, DEREN Dominique à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean -Pierre

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 06/07/2021

Date d'affichage : 9 JUIL. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que dans le cadre de la vente des logements propriétés de la SEMIS situés rues Louise Michel et Jean Baptiste Clément (clos de l'Aiguille), le bornage des parcelles a fait apparaître des incohérences quant à la propriété de certaines parcelles,



Considérant que certains jardins d'habitation s'avèrent être sur la propriété de la ville de Saintes comme indiqué dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints en annexe,

N° parcelle	Adresse	Superficie (m ²)	Propriétaire	Annexe
1 (DK 698p)	Rue Louise Michel	11	VILLE DE SAINTES	1
2 (DK 698p)	Rue Louise Michel	1	VILLE DE SAINTES	1
3 (DK 688p)	Rue Louise Michel	4	VILLE DE SAINTES	1
4 (DK 693p)	Rue Jean Baptiste Clément	9	VILLE DE SAINTES	2
5 (DK 681p)	Rue Jean Baptiste Clément	60	VILLE DE SAINTES	3

Considérant que ces espaces ne correspondent plus aux critères de la domanialité publique,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la désaffectation et le déclassement effectifs des parcelles cadastrées section DK n°698p de 11m², DK n°698p de 1m², DK n°688p de 4 m², DK n°693p de 9m² et DK n°681p d'environ 60 m² doivent être constatés par le propriétaire,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du lundi 28 juin 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la constatation de la désaffectation des parcelles cadastrées section DK n°698p de 11 m², DK n°698p de 1 m², DK n°688p de 4 m², DK n°693p de 9 m² et DK n°681p d'environ 60 m²,
- Sur le déclassement des parcelles cadastrées section DK n°698p de 11 m², DK n°698p de 1 m², DK n°688p de 4 m², DK n°693p de 9 m² et DK n°681p d'environ 60 m²,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

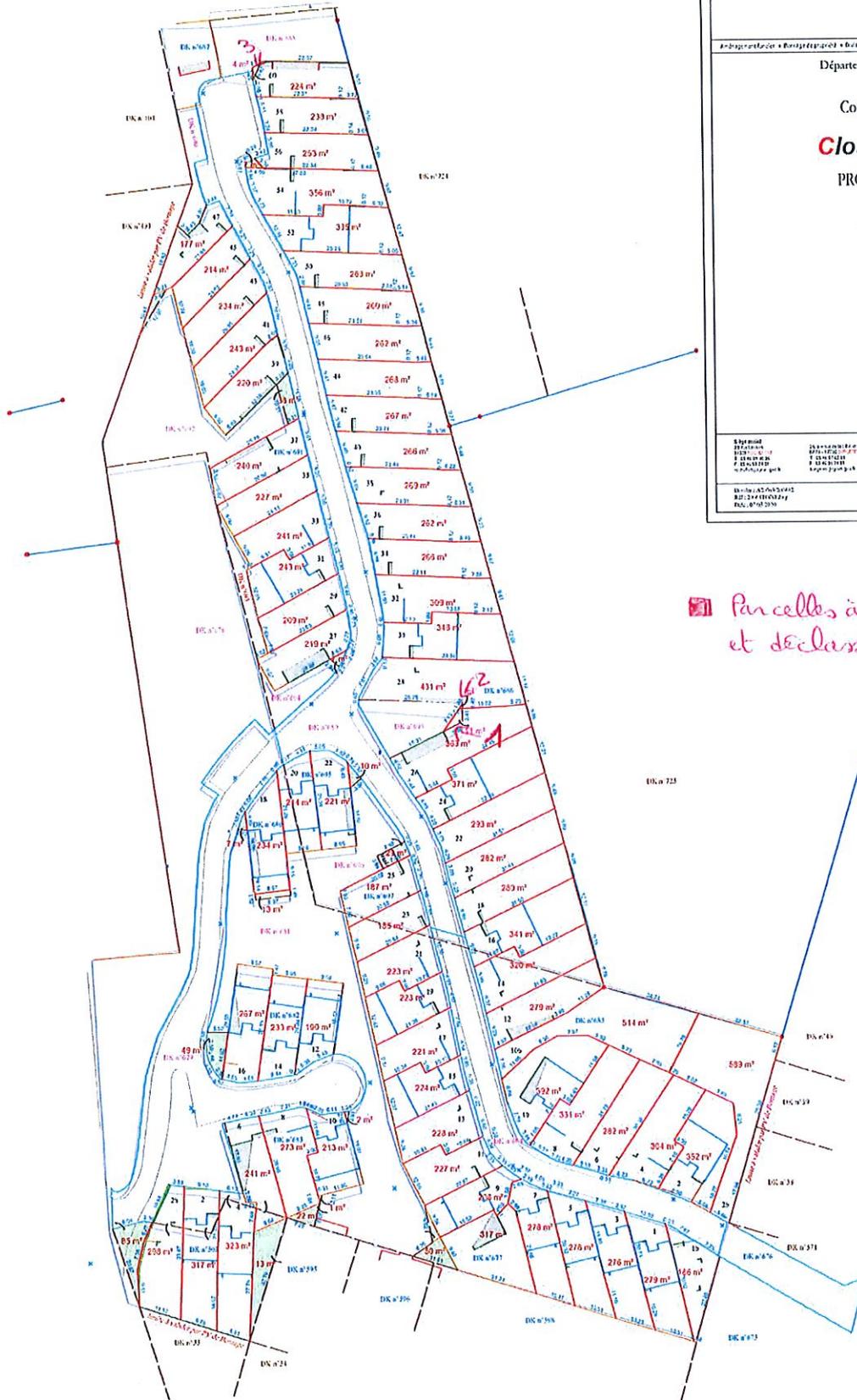
Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ANNEXE 1



synergéo
Géomètres Experts
www.synergéo.fr

Département de la Charente-Maîtine
Commune de SAINTES
Clos de l'Aiguille
PROJET DE DIVISION
Cadastré Section DK

ECHILLE : 1/500

Parcelles à désaffecter et déclasser

LEGÈDE

- parcelles BARRAUD 2005
- cadastre ancien
- cadastre actuel
- parcelles SEISMES à réviser
- parcelles à réviser
- DK parcelles SEISMES
- DK parcelles VE 11
- DK parcelles SEISMES

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210712-2021_73DESRUES-DE

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAINTES

Section : DK
Feuille : 000 DK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 24/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

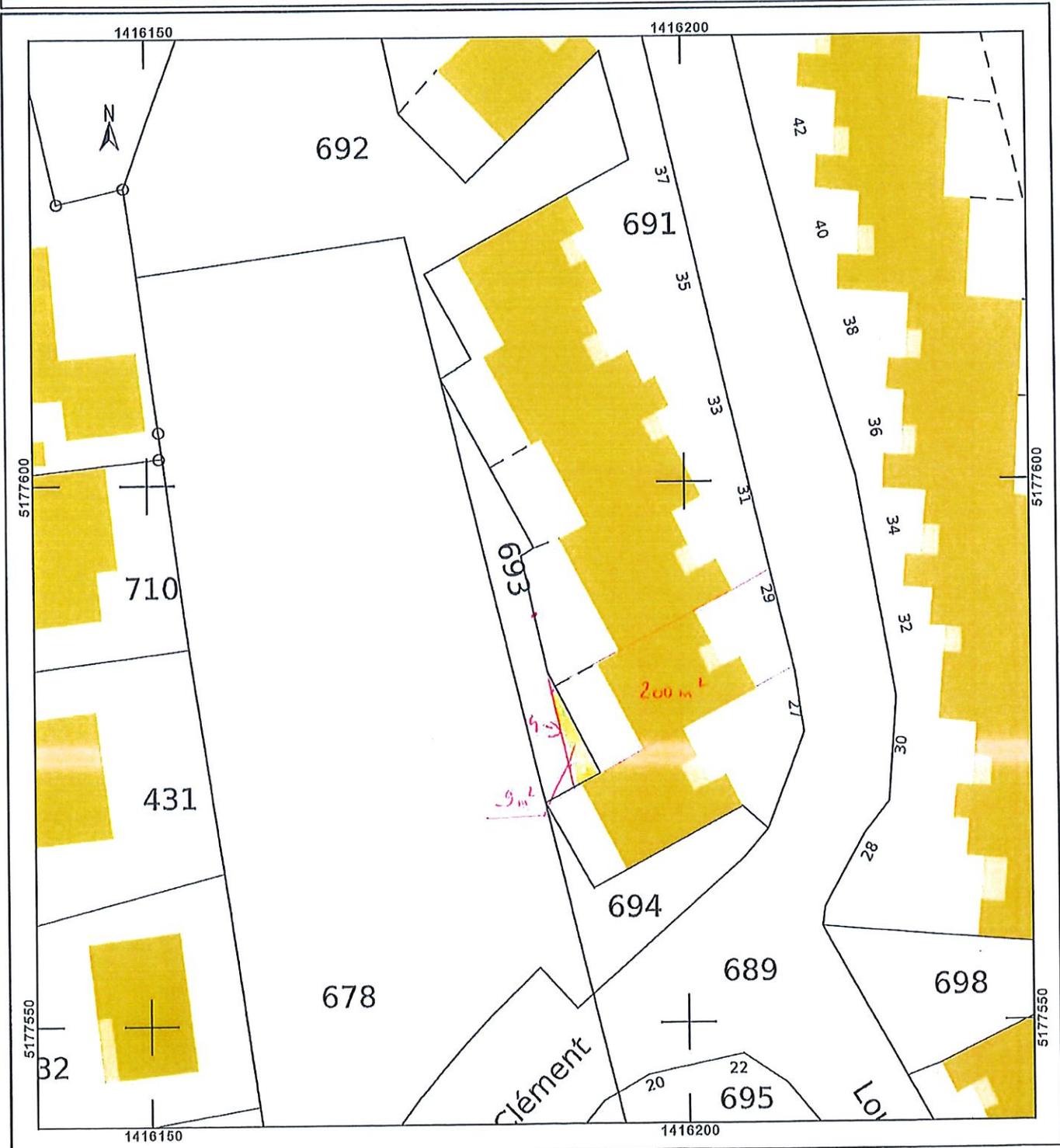
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

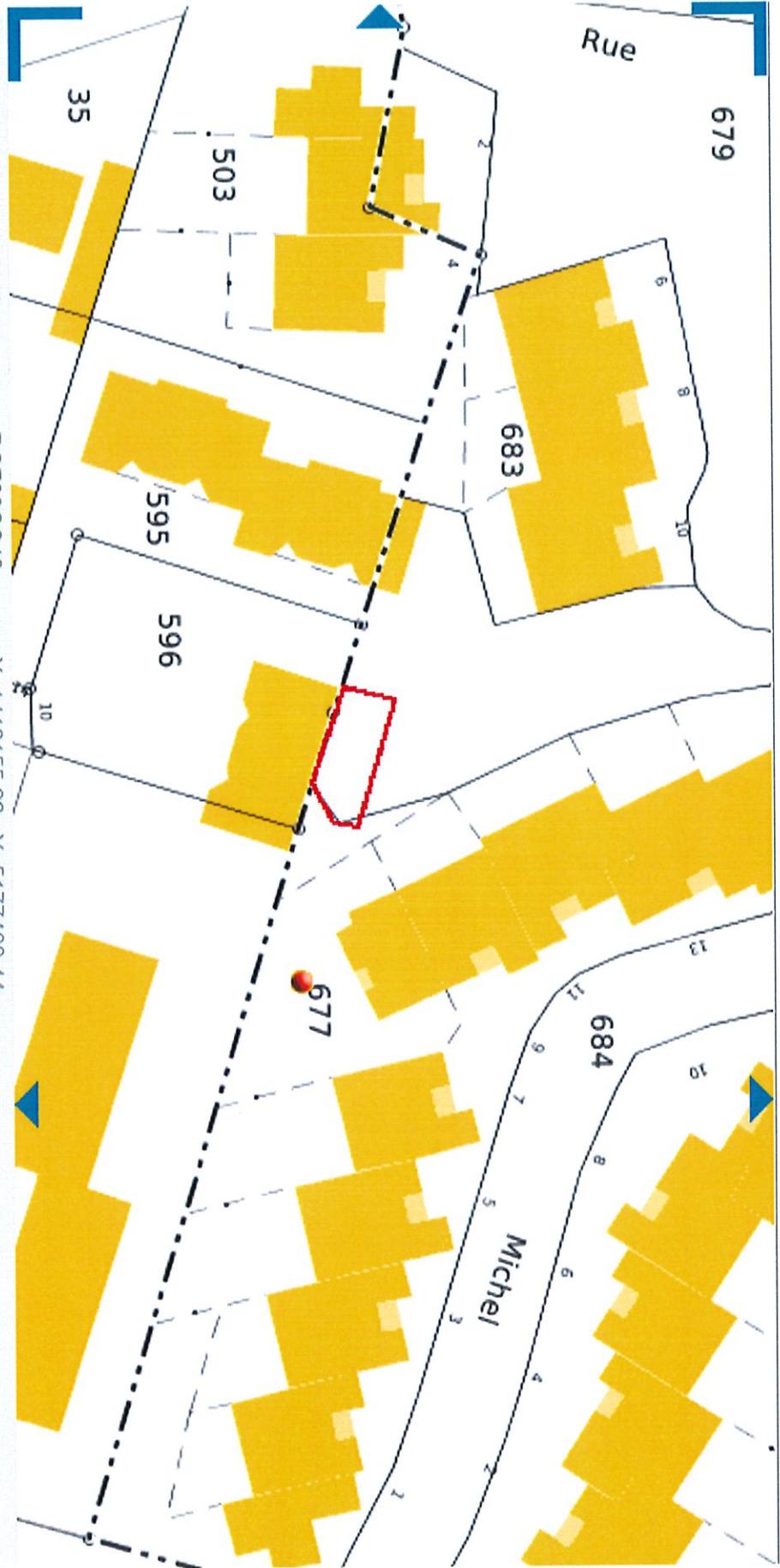
par le centre des Impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 avenue De Félicity Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle cedex 1
tél. 05 46 30 60 04 - fax
pigo.170.la-
rochelle@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastr.gouv.fr

ANNEXE 2





> Coordonnées en projection : RGF93CC46 X=1416155.22 ; Y=5177408.44
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (45° 44' 17" N - 0° 38' 55" O) - Latitude = 45.738221 N - Longitude = 0.648637 C

► Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de surface (3 points à définir).

Mesurer > Surfaces

Résultat de la mesure : **59.32** mètres carrés (donnée indicative)